

UTILISATION ET ENTRETIEN DES DOSIMÈTRES INDIVIDUELS

L'organisme de réglementation
nucléaire du Canada



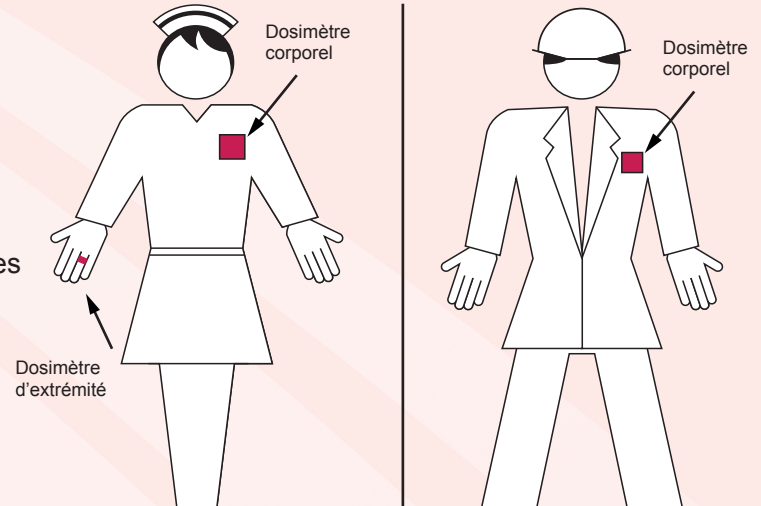
La présente affiche donne des conseils pratiques sur la façon correcte de manipuler, de porter et d'entreposer les dosimètres servant à relever les doses au corps entier et aux extrémités. Ces dosimètres sont plus couramment appelés « dosimètres thermoluminescents » (DTL) ou « dosimètres à luminescence stimulée optiquement » (DLSO). Un dosimètre mesure la quantité de rayonnement à laquelle une personne a été exposée.

Manipulation

1. Suivez les recommandations du fabricant concernant l'entretien et l'utilisation de votre dosimètre. N'exposez pas le dosimètre à une température élevée, à l'eau, à la lumière directe du soleil ou à un éclairage fluorescent.
2. Changez les plaques du dosimètre dans une aire propre et sèche, à l'abri de la lumière directe, et évitez tout contact direct avec la peau, si requis.

Port

3. Attachez fermement le dosimètre corporel à votre vêtement, entre la taille et le cou.
4. Portez le dosimètre d'extrémité de manière à ce qu'il fasse face à la source de rayonnement.
5. Portez, au besoin, un second dosimètre sur la partie du corps qui est la plus susceptible de recevoir la dose la plus élevée. Dans un tel cas, il faut faire des arrangements spéciaux avec le fournisseur de services de dosimétrie afin de s'assurer que les doses sont bien attribuées.
6. Si vous perdez ou endommagez le dosimètre, cessez les travaux sous rayonnements jusqu'à ce vous ayez reçu un dosimètre de remplacement.
7. Ne partagez pas votre dosimètre.



Entreposage

8. Rangez votre dosimètre selon les recommandations du fabricant lorsqu'il n'est pas utilisé.
9. Conservez des dosimètres supplémentaires pour remplacer ceux qui auront été perdus ou endommagés, ou encore pour les prêter aux visiteurs.
10. Entreposez de préférence les dosimètres non utilisés dans une zone ayant un faible niveau de rayonnement naturel et à l'abri de la lumière et de la chaleur directes.

Pour en savoir plus, communiquez avec la :

Direction de la réglementation des substances nucléaires
Commission canadienne de sûreté nucléaire
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Téléphone : 1-888-229-2672
Télécopieur : 613-995-5086

suretenucleaire.gc.ca



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada